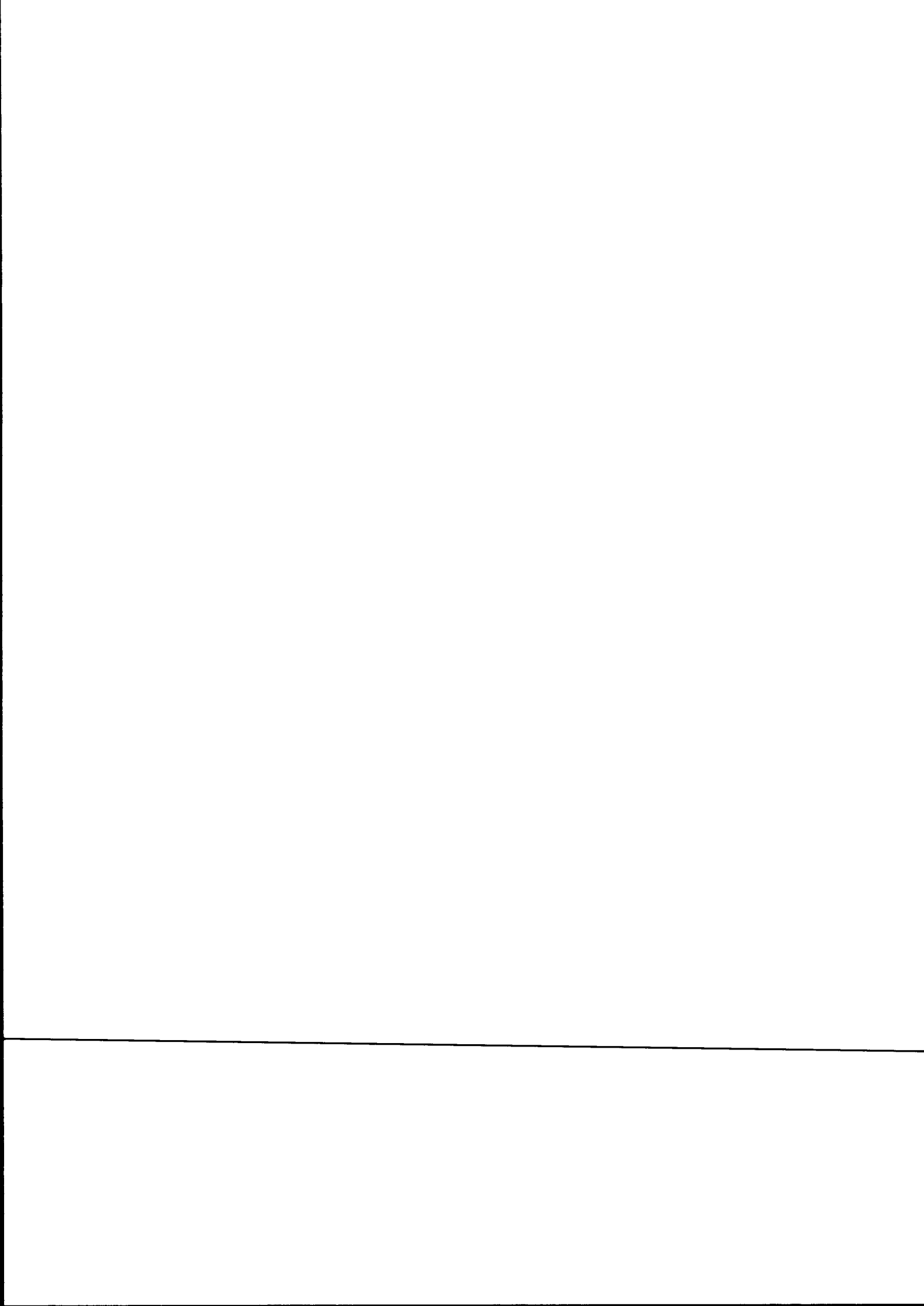




SOCIETE AEC COMMISSARIATS
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8 000 Euros
Siège social : Allée des sapins - 44470 CARQUEFOU
333 211 837 RCS NANTES

PROCES VERBAL DE LA GERANCE DU 12 FEVRIER 2009

L'an deux mille neuf
Le 12 février

Au siège de la société ci-après dénommée, Monsieur Jean-Claude FOURMAGE agissant en qualité de gérant de la société AEC COMMISSARIATS, société à responsabilité limitée au capital de 8 000 Euros dont le siège social est situé Allée des sapins - 44470 CARQUEFOU et qui est immatriculée au Registre du Commerce et des sociétés de NANTES sous le numéro 333 211 837

A, par ces présentes, fait les déclarations et constatations suivantes :

DECLARATION

Monsieur Jean-Claude FOURMAGE es-qualités, déclare :

1- qu'aux termes d'un procès-verbal en date du 4 décembre 2008 la collectivité des associés a par décision extraordinaire, autorisé la cession de parts sociales au sein de la société, savoir :

Cessions entre associés

- cession par Monsieur Didier VRIGNAUD à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 937 à 7 951
- cession par Monsieur Jean-Pierre CAILLER à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 889 à 7 903
- cession par Monsieur Daniel GIRARD à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 921 à 7 935
- cession par Monsieur Jean-Claude FOURMAGE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 905 à 7 919
- cession par Monsieur Jocelyn GAUTEUR à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 969 à 7 983
- cession par Monsieur Olivier DOLAINE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 953 à 7 967
- cession par Monsieur Daniel LESNE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, associée, de 15 parts sociales numérotées de 7 985 à 7 999.

IVK

Cession au profit de non associés

- cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Olivier GERMAIN demeurant 12 avenue Chopin – 44115 BASSE GOULAIN, de 1 part sociale numérotée 1
- cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Sébastien PERRIGAUD demeurant La Basse Donerie – 35410 DOMLOUP, de 1 part sociale numérotée 2
- cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Madame Francine BADIER demeurant 16 rue de la Renaudière – 35 690 ACIGNE, de 1 part sociale numérotée 3.
- cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Hervé LE PAPE demeurant 1 boulevard Pasteur – SAINT BRIEUC, de 1 part sociale numérotée 4

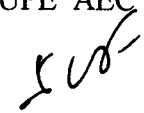
2- que ladite collectivité, comme conséquence de cette autorisation, a décidé que l'article 7 des statuts serait de plein droit, à compter du jour du dépôt d'un original des actes de cession, modifié pour tenir compte de la nouvelle répartition des parts sociales.

Monsieur Jean-Claude FOURMAGE es-qualités, déclare en outre :

1°) que les cessions suivantes ont été réalisées et déposées au siège social :

- la cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Olivier GERMAIN réalisée par acte sous signature privée en date à CESSON SEVIGNE du 11 février 2009, a été déposée à la société le 12 février 2009.
- la cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Hervé LE PAPE réalisée par acte sous signature privée en date à CESSON SEVIGNE du 11 février 2009, a été déposée à la société le 12 février 2009.
- la cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Madame Francine BADIER réalisée par acte sous signature privée en date à CESSON SEVIGNE du 11 février 2009, a été déposée à la société le 12 février 2009.

2°) que les autres cessions agréées le 4 décembre 2008 n'ont pas été réalisées, les parties ayant définitivement renoncé à leur réalisation, savoir :

- cession par Monsieur Didier VRIGNAUD à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
 - cession par Monsieur Jean-Pierre CAILLER à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
 - cession par Monsieur Daniel GIRARD à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
 - cession par Monsieur Jean-Claude FOURMAGE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
 - cession par Monsieur Jocelyn GAUTEUR à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
- 

- cession par Monsieur Olivier DOLAINÉ à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
- cession par Monsieur Daniel LESNE à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST
- cession par la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST à Monsieur Sébastien PERRIGAUD

CONSTATATION

Ces déclarations faites, Monsieur Jean-Claude FOURMAGE es-qualités, constate que les modifications statutaires sont devenues définitives à la date du 12 février 2009 :

L'article 7 des statuts est en conséquence ainsi rédigé :

« Article 7 – CAPITAL SOCIAL (nouvelle rédaction) »

Le capital social est fixé à la somme de huit mille (8 000) Euros et divisé en huit mille (8 000) parts de un (1) Euro chacune, entièrement souscrites et libérées et attribuées aux associés en proportion de leurs apports et à la suite de cessions de parts sociales régulièrement intervenues, savoir :

- à la société EURA AUDIT GROUPE AEC FRANCE OUEST, à concurrence de 7 885 portant les numéros 2, et 5 à 7 888
- à Monsieur Jean-Pierre CAILLER, à concurrence de 16 parts portant les numéros 7 889 à 7 904
- à Monsieur Jean-Claude FOURMAGE, à concurrence de 16 parts portant les numéros 7 905 à 7 920
- à Monsieur Daniel GIRARD, à concurrence de 16 parts portant les numéros 7 921 à 7 936
- à Monsieur Didier VRIGNAUD, à concurrence de 16 parts portant les numéros 7 937 à 7 952
- à Monsieur Olivier DOLAINÉ, à concurrence de 16 parts portant les numéros 7 953 à 7 968
- à Monsieur Jocelyn GAUTEUR, à concurrence de 16 parts portant les numéros 7 969 à 7 984
- à Monsieur Daniel LESNE, à concurrence de 16 parts portant les numéros 7 985 à 8 000
- à Monsieur Olivier GERMAIN, à concurrence de 1 part portant le numéro 1
- à Madame Francine BADIER, à concurrence de 1 part portant le numéro 3
- à Monsieur Hervé LE PAPE, à concurrence de 1 part portant le numéro 4

Conformément à la loi, les soussignés déclarent expressément que les 8 000 parts sociales présentement créées sont souscrites en totalité par les associés et intégralement libérées, qu'elles représentent des apports en espèces et une incorporation de réserves décidée par l'assemblée générale extraordinaire du 4 décembre 2008, et qu'elles sont réparties entre les associés dans les proportions indiquées ci-dessus ».

De tout ce qui précède, Monsieur Jean-Claude FOURMAGE es-qualités, a dressé le présent procès-verbal.

M. Jean-Claude FOURMAGE

GERANT

